



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

A 31 bis

Question écrite n° 12785

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur le fait que son prédécesseur est parvenu à saisir la Commission nationale du débat au sujet du projet d'autoroute A 31 bis en rassemblant la signature de 23 députés. C'est la première saisine de la Commission nationale du débat à partir d'une initiative parlementaire et il serait donc souhaitable d'engager les concertations prévues par la loi. Parallèlement, nul ne conteste le fait que l'autoroute A 31 soit saturée, mais cette situation est surtout due à la non-réalisation de certaines voies rapides pourtant prévues depuis plus de vingt-cinq ans par le SDAU (cas de la VR 52 qui désenclaverait le bassin sidérurgique, cas du contournement sud-est de Metz...). Elle lui demande donc s'il ne conviendrait pas de relancer au plus vite ces projets routiers car leur impact sur le trafic peut être décisif et rendre inutile toute autoroute nouvelle.

Texte de la réponse

Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question concernant le projet d'autoroute A 32 qui doit décharger le trafic de l'autoroute A 31. L'autoroute A 31 qui relie Luxembourg à Dijon est un axe structurant pour la Lorraine. Elle dessert toutes les villes de la vallée de la Moselle et notamment Thionville, Metz, Nancy et Toul. Elle assure à la fois le trafic de transit Nord-Sud, les trafics régionaux et locaux. Son trafic atteint 80 000 véhicules par jour sur les sections les plus chargées. Le projet d'une nouvelle autoroute concédée passant à l'est du sillon mosellan et baptisée A 32 a pris corps au début des années 1990 pour pallier cette saturation prévisible. La commission nationale du débat public a été saisie de ce projet par un groupe d'une vingtaine de parlementaires en octobre 1996. La commission nationale a, d'ores et déjà, procédé à la désignation des membres de la commission particulière chargée d'organiser sur place le débat public. La présidente de la commission particulière, Mme Mader-Saussaye, devrait annoncer à Metz, dans les prochains jours, le calendrier probable du débat public et indiquer, notamment, les raisons pour lesquelles ce dernier ne pourrait débiter que vers la fin de l'année 1998. En effet, et sur la proposition même du ministre de l'équipement, des transports et du logement, la commission particulière a jugé indispensable d'approfondir les études générales sur le sillon mosellan et l'étude des alternatives possibles, notamment : l'élargissement de l'autoroute A 31 et l'amélioration des liaisons ferroviaires régionales (Métrolor). Le Gouvernement est, en effet, attaché à ce que, dans l'esprit de l'élaboration multimodale des schémas de service de transport prévus par le projet de loi pour l'aménagement durable du territoire, lorsque les réseaux actuels sont insuffisants et avant d'envisager la mise en place de nouvelles infrastructures, les études soient conduites en vue d'optimiser l'utilisation des réseaux et équipements existants. Pour la liaison ferroviaire, des études ont été lancées au début de l'année 1998. Leur montant s'élève à 6 millions de francs ; elles ont été financées par RFF (Réseau ferré de France) grâce à une subvention de 3 MF provenant du fonds d'investissement des transports terrestres et des voies navigables (TITTVN). Les conclusions de ces études devraient être disponibles à la fin de 1998 et le Gouvernement envisage de lancer le débat public fin 1998-début 1999. Ces délais restent donc compatibles avec la préparation du futur contrat Etat-Région Lorraine.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12785

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 15 juin 1998

Question publiée le : 6 avril 1998, page 1856

Réponse publiée le : 22 juin 1998, page 3387